



*Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan*  
30, rue St-Charles  
*Sainte-Geneviève-de-Batiscan*  
G0X 2R0  
Tél: (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111  
Courriel: [municipalite@stegenevieve.ca](mailto:municipalite@stegenevieve.ca)

## **Rapport annuel 2024**

### **Concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. BUTS .....</b>	<b>1</b>
<b>2. DÉFINITIONS .....</b>	<b>1</b>
<b>3. CHAMP D'APPLICATION .....</b>	<b>2</b>
<b>4. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>2</b>
4.1. Téléphones.....	2
4.2 Ordinateur et portables.....	3
4.3 Tablettes .....	3
4.4. Logiciels.....	3
4.5. Connexions au réseau internet.....	4
4.6 Messagerie.....	4
<b>5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>5</b>
5.1 Utilisateur .....	5
5.3 Directeurs général....	5
<b>6. RÉVISION DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>7. RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>8. ENTRÉE EN VIGUEUR .....</b>	<b>5</b>
<b>9. FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION .....</b>	<b>6</b>

## **1. Préambule**

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1er janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP).

L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle (RGC) de la municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.)

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

## **2. Objet**

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle « RGC »

## **3. Le règlement sur la gestion contractuelle**

La dernière version du règlement sur la gestion contractuelle adopté le 16 décembre 2024 porte le numéro 492-02-12-24.

La Municipalité se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre (**à compter du 14 décembre 2023 le seuil est fixé à 133 800\$**) pour tous types de contrats en incluant certaines règles de passation de ces contrats. Une résolution du conseil doit être adoptée pour accorder ce type de contrat.

## **4. Modes de sollicitation**

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

#### **4.1 Contrats dont la dépense est inférieure à 25 000\$ et conclue de gré à gré**

Le règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2024, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000\$ et conclue de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

#### **4.2 Contrats dont la dépense est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public**

La municipalité peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public dans un règlement sur la gestion contractuelle (RGC) précisant pour quelles catégories de contrats ces règles s'appliqueront.

Les contrats de cette catégorie conclus au cours de l'année sont présentés à l'annexe 1 du présent rapport

#### **4.3 Contrats dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres**

La municipalité doit passer par une demande de soumissions publique afin d'octroyer un contrat dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. La municipalité doit alors respecter des délais minimaux de réception des soumissions de 15 jours ou de 30 jours et ouvrir les demandes de soumissions à certains territoires, selon ce qui est prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils et les délais minimaux de réception des soumissions.

Les contrats de cette catégorie conclus au cours de l'année sont présentés à l'annexe 2 du présent rapport

### **5. Plainte**

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement de gestion contractuelle

### **6. Sanction**

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance du 3 février 2025

François Hénault, directeur général

## Annexe 1

de 25000 à 133 800\$							
Nom du Fournisseur	Objet du contrat	Catégorie de contrat	# Résolution	Type de contrat	Nb de soumissionnaire(s)	Montant du contrat avec taxes	Référence SEAO
9219-4463 Québec inc	Lignage de routes	Exécution de travaux	240406	invitation	2	28 012.85 \$	20043621
DESSUREAU L & ST-ARNAUD LTEE	Location de machinerie (incluant déneigement)	Exécution de travaux	250112	gré à gré	1	36 700.79 \$	
DESSUREAU L & ST-ARNAUD LTEE	Réparation ponceaux (taux horaire)	Exécution de travaux	250112	gré à gré	1	37 518.97 \$	
ENGLOBE	Études géotechniques	services professionnels	241107	invitation	1	82 238.17 \$	20043638
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	Appareils respiratoires pompiers	Fournitures biens et Équipements	241027	invitation	1	133 724.54 \$	20041874
FNX INNOV	Contrôle qualitatif des matériaux granulaires (MSP Brumes)	services professionnels	240905	invitation	2	25 794.64 \$	20043665
FNX INNOV	Ingénieur civil & surveillance (Garage Municipal)	services professionnels	240326	invitation	2	15 000.00 \$	20043763
LE GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEUR	Achat Tracteur léger	Fournitures biens et Équipements	240719	invitation	3	89 701.20 \$	20020630
LES ENTREPRISES JPG BERGERON INC	Achat ponceaux	Fournitures biens et Équipements	240804 et 240906	gré-à gré	1	20 360.20 \$	
LES ENTREPRISES JPG BERGERON INC	Achat sable	Fournitures biens et Équipements	241015	gré-à gré	1	8 362.78 \$	
MALETTE SENCRL	Audit comptable 2024, 2025 et 2026	services professionnels	241026	invitation	2	67 547.81 \$	20041818
PARRALELE 54	Honoraires de consultation 2024	services professionnels	231214	gré-à gré	1	17 246.25 \$	
PARRALELE 54	Arpentage	services professionnels	241106	gré-à gré	1	7 099.71 \$	
PAVAGE STA INC	Travaux de pavage	Exécution de travaux	240706	invitation	2	52 399.85 \$	20033014
PAVAGE STA INC	Travaux de pavage	Exécution de travaux	241017	gré-à gré	1	14 636.32 \$	
PLURITEC	Ingénierie	Fourniture services professionnels	240915	gré-à gré	1	36 809.25 \$	20033024
SAMBBA	Biogiste (MSP Brumes)	Fourniture services professionnels	240321	invitation	2	41873.90 \$	20013936
SAMBBA	Biogiste (MSP Veillet)	Fourniture services professionnels	240708	gré-à gré	1	4 535.76 \$	
TÉTRA-TECH QI	Caractérisation écologique (MSP Veillet)	Fourniture services professionnels	240407	invitation	2	75 366.11 \$	20020579
TECHNI-CONSULTANT	Honoraires de consultation (Gestion des actifs)	services professionnels	240325	gré-à gré	1	8 335.69 \$	
TECHNI-CONSULTANT	Honoraires de consultation (patinoire)	services professionnels	241008	gré-à gré	1	11325.04 \$	
TECHNI-CONSULTANT	Honoraires de consultation (Primeau)	services professionnels	240721	gré-à gré	1	6 841.01 \$	

## Annexe 2

supérieur à 133 800\$								
Nom du Fournisseur	Objet du contrat	Catégorie de contrat	# Résolution	Type de contrat	Nb de soumissionnaire(s)	Estimation avec taxes \$	Montant du contrat avec taxes	Référence SEAO
ALIDE BERGERON ET FILS LTEE	Travaux d'excavation	Travaux de construction	240717	AO public	5	567 976.50 \$	443 013.62 \$	1852945
CONSTRUCTION CMA	Travaux de construction	Travaux de construction	240904	AO public	2	920 200.00 \$	860 013.00 \$	1851355
	Ingénierie	Fourniture services professionnels	241007	AO public	4	s/o	192 583.13 \$	20013871